

APPRENTISSAGE

Embaucher un Apprenti

Vous souhaitez prendre un(e) apprenti(e) et devenir maître d'apprentissage ? Vous devrez **suivre les différentes étapes ci-dessous.**

1. Inscription à l'OPCO

- Trouver son OPCO grâce au n°SIRET sur www.cfadock.fr
- Créer un compte entreprise (hormis pour l'OPCO Mobilités, c'est l'EDM qui inscrit)

2. Positionnement de l'apprenti

L'apprenti s'inscrit aux informations collectives à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot + RDV entretien de positionnement

Contact : Elisabeth LAVORIERO e.lavoriero@cm-cahors.fr



OBLIGATOIRE avant la signature du contrat

3. Signature du contrat avec l'apprenti

La CDM propose ce service. Contact : Delphine VIGNALS d.vignals@cm-cahors.fr

Sinon, via le site de votre OPCO.

Caractéristiques à indiquer en fonction du positionnement :

- durée,
- contenu et dispense des cours,
- charges lourdes et horaires pour mineurs,
- TH
- Grilles de salaire à télécharger dans l'onglet RESSOURCES de notre site internet.

4. Envoi du contrat à l'EDM

5. Réception calendrier, convention, contrat

6. Convention à retourner après signature

7. Demande prise en charge

sur le site de l'OPCO

ATTENTION !

Si ces démarches ne sont pas réalisées, vous ne pourrez obtenir les aides de l'Etat pour l'embauche d'un apprenti :

8 000 € pour l'embauche d'un apprenti majeur

5 000 € pour l'embauche d'un apprenti mineur